

Cinq siècles de présence franciscaine à Guingamp

Première partie : les Cordeliers

Que ce soit sous le nom de Cordeliers ou sous celui de Capucins, les religieux franciscains sont présents dans l'histoire de la ville de Guingamp depuis la fin du XIII^e siècle. François Le Roux, fils de notre ami Gilbert Le Roux, leur a consacré, cette année, son mémoire de maîtrise d'histoire et nous a autorisé à utiliser son texte pour vous en présenter un résumé. Nous l'en remercions très vivement.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un Franciscain ? C'est un religieux qui observe la règle de vie recommandée par François d'Assise au début du XIII^e siècle. Les «Frères mineurs», appelés ainsi en signe d'humilité, devaient vivre pauvrement, en essayant d'observer, en toute chose, l'esprit de l'évangile, en réaction contre l'enrichissement de l'Eglise d'Occident à cette époque.

Les Cordeliers à Guingamp

Ce nouvel ordre religieux se répandit rapidement et de nombreux couvents furent fondés en Bretagne avant la fin du XIII^e siècle. Dans la région de Guingamp, étaient déjà présents, depuis cent cinquante ans, les Chanoines Augustins à Ste-Croix, les Cisterciens à Bégard, puis à Coatmalouen.



Abbaye de Coatmalouen

C'est le duc de Bretagne Jean II qui autorisa, en 1283, les Frères mineurs à s'installer à Guingamp sur un terrain proche de la porte de la Pompe ou de la Fontaine, à gauche de ce qui est aujourd'hui la rue Montbareil ¹. Dans le langage courant, les Franciscains sont appelés «Cordeliers», leur tunique de bure étant ceinturée d'une corde avec trois nœuds.

Ils étaient donc "hors les murs" - si tant est qu'à l'époque il y eut des murs - plutôt des palissades au-dessus de fossés - dans un terrain qui permettait une extension du couvent puisqu'il s'étendait de la porte de la Pompe à la porte de Tréguier. Ils construisirent un monastère et une

¹ A la même époque, s'implantèrent - à droite de la même rue -, les Dominicains ou Jacobins.

chapelle et bénéficièrent, tout de suite, d'une grande renommée. Ne dit-on pas que Saint Yves, qui fréquentait le couvent, y aurait revêtu l'habit du Tiers-ordre² franciscain ?

Dès l'origine, les bienfaiteurs y voulurent leur sépulture : Guy de Penthièvre, fils cadet de Jean II, et son épouse Jeanne d'Avaugour, le père de cette dernière, Henri IV d'Avaugour. Quand Charles de Blois épousa Jeanne, fille de Guy, il succéda à ses beaux-parents comme bienfaiteur insigne des Cordeliers de Guingamp. Il les combla de largesses, enrichissant leur chapelle d'ornements, tapis, reliques et reliquaires, peintures, vases sacrés, candélabres pour une valeur de 8.850 florins. En 1362, il réserva exclusivement le chœur pour sa future sépulture et celle de son épouse, car il voulait reposer au pied de ses beaux-parents. De fait, sitôt après la bataille d'Auray, le corps de Charles fut transporté à Guingamp.



Reliquaire de Charles de Blois

La réputation de sainteté du pieux duc anticipa les conclusions du procès de canonisation tenu à Angers et les foules accoururent vénérer les restes de celui que l'on appelait Saint Charles de Guingamp. C'est probablement ce qui valut à l'enclos des Jacobins le nom de «Terre sainte». Il continua d'être «le Saint-Denis des Penthièvre» puisque la duchesse Jeanne y rejoignit son époux, en 1384, puis leur fils Jean et, plus tard, Jean de Brosse et Sébastien de Luxembourg.

La dévotion aux reliques de Charles de Blois, le dévouement des Cordeliers à la développer leur procurent d'abondants revenus, mais, par la suite, les ducs de la maison de Montfort leur garderont rancune de leur attachement au «parti français».

De nombreux personnages, plus ou moins notables de la région, tinrent aussi à se faire inhumer dans l'église ou le cimetière des Cordeliers³.

Les Cordeliers étaient très populaires auprès des habitants qui appréciaient «leur piété et leur fidélité à l'office divin». Ils purent ainsi embellir leur église, qui avait la réputation d'être une des plus belles de l'ordre, et aménager leur vaste enclos tout proche de la ville puisque s'ouvrant tout juste à la sortie de la porte de la Fontaine. C'était un ordre mendiant : ils parcouraient les campagnes, se rendant dans les paroisses pour y prêcher l'«Avent» et le «Carême» et pratiquer leur quête annuelle («de bled et de beurre»). En ville même, ils étaient très estimés : les Guingampais se rendaient à leurs offices, se confessaient à eux, rassurés par leur réputation de piété et de pauvreté.

La fin des Cordeliers à Guingamp

Rien ne semblait donc, au XIV^e et XV^e siècle, vouer les Cordeliers de Guingamp à un exil. Cependant, les épisodes militaires de la fin du XV^e siècle (guerre d'indépendance bretonne et sièges de Guingamp) avaient causé de grands dégâts au monastère. Adossé au coteau de Montbareil, très proche des remparts, il était, de ce fait, propre à être utilisé par les assaillants comme base pour attaquer les murailles de la ville, en cet endroit où elles étaient les plus vulnérables.

En 1581, Madame de Martigues, veuve de Sébastien de Luxembourg, remboursa aux Cordeliers un emprunt de 1.800 livres fait par Jean de Penthièvre. Cette somme devait être utilisée

² Tiers ordre : hommes et femmes vivant dans le monde et pratiquant la règle franciscaine autant que leur état le leur permet. Le premier ordre était celui des Frère moines ; le second, l'ordre féminin fondé par Sainte Claire.

³ Lors de travaux de terrassement, au XIX^e et au XX^e siècle, des ossements ont été retrouvés dans ce secteur. Plus récemment, la construction de la nouvelle sous-préfecture a mis à jour une pierre tombale. Les archives des Cordeliers et les armoiries figurant sur la pierre permettent de penser qu'il s'agit de la sépulture de «noble chevalier Jean vicomte de Pomment, qui mourut (en 1431) en l'habit de St François et fut enterré au dit couvent après y avoir fait de grands biens. »

pour effectuer les réparations les plus urgentes. Les religieux décidèrent d'attendre pour commencer les travaux.

Bien leur en prit : la période des guerres de religion leur donna le coup de grâce. La ville tenait pour le duc de Mercœur, c'est-à-dire pour la Ligue, et s'attendait à l'assaut des troupes royales et de leurs renforts anglais. Afin d'empêcher les ennemis de s'avancer trop à couvert, la garnison guingampaise fit bonne mesure en détruisant le couvent des Cordeliers et celui des Jacobins qui lui succédait vers le sud, en longeant également les remparts de la ville ⁴.

Il ne subsista que quelques pans de murailles, quelques pierres tombales, le tout hâtivement entouré d'un mur de terre de dix pieds pour essayer de préserver l'enclos et les sépultures qui s'y trouvaient encore ⁵. Quant «aux reliques du duc Charles et son cœur enchâssés dans un carré de plomb», les Cordeliers les avaient emportés en s'enfuyant.

En 1605, une modeste chapelle, de trente pieds de long, dix pieds de haut et dix de large, fut élevée à la place de l'ancien couvent. L'essentiel des pierres provenant de la démolition avait trouvé preneur. On en signale à proximité «du haut bout du corps de l'église Notre-Dame», d'autres chez les Carmélites «raffraichies en grande partie» et réutilisées y compris des pierres de taille utilisées comme voûtes, arcades, piliers, provenant soit des bâtiments détruits, soit même de sépultures ou d'enfeux élevés à grands frais par les bienfaiteurs dudit couvent. «En 1625, les Cordeliers liquidèrent, pour 75 livres, quelques restes de pierres de massonnerie et cinq pierres de taille. »

Ils conservèrent la jouissance de l'emplacement de leur ancien enclos qui sera loué à titre de ferme.

Les Cordeliers à Grâces

Voici donc les religieux sans couvent et sans chapelle, n'emportant pour toute richesse que les restes de Charles de Blois. Avec leurs voisins, les Jacobins, auxquels est survenu le même malheur, ils se réfugient d'abord à Ste-Croix, chez les Chanoines Augustins. Ils y restèrent jusqu'en 1602.

A cette date, René Chomard, doyen et chapelain de l'église Notre-Dame de Grâces, se démit de l'église, maisons, jardins, cours, terres, fruits, revenus, offrandes et dépendances entre les mains de Madame de Martigues, en faveur des Cordeliers. Aux 1.800 livres déjà reçues, s'ajouta un don de 1.000 livres en argent, donné par la même bienfaitrice, «leur mère et véritable patronne». La donation fut ratifiée par lettres patentes d'Henri IV et confirmée par Louis XIII, en 1611.

En attendant la construction du nouveau couvent, les Cordeliers furent hébergés par le même René Chomard dans sa maison de l'évêché de Nantes. Ils y restèrent douze ans, effectuant de nombreux voyages pour surveiller la bonne marche des travaux. Rappelons que l'église de Notre-Dame de Grâces, éloignée d'environ une demi-lieue de Guingamp, était située, à l'époque, dans la trêve de Saint-Michel de la paroisse de Plouisy. L'église avait été construite au début du XVI^e siècle pour remplacer un oratoire où vivait un Cordelier proscrit du couvent de Guingamp, Pierre Bilsic. C'est lui qui en fit les plans.

Grâce aux libéralités de la reine Anne, l'édifice fut élevé à partir de 1507. Le père Bilsic mourut en 1517 et fut enterré dans l'église. Le terrain nécessaire avait été donné par le propriétaire, le sieur de Kérisac. La prise de possession par les Cordeliers se traduisit par la dédicace de l'église, le 13 août 1607.

Le nouveau couvent

Les Cordeliers vinrent à Grâces en 1614, mais les bâtiments n'étaient pas achevés à cette date. On lit, dans les archives citées par l'abbé Botrel, dans son Cahier de paroisse, que «l'an 1633 le onzième d'avril M posée la première pierre d'un corps de logis contenant en longueur 150 à 160

⁴ Voir le bulletin n° 11 des Amis du Pays de Guingamp .

⁵ Mme de Martigues fera transporter, dans un caveau aménagé sous le chœur de l'église Notre-Dame, les cercueils de Jean de Brosse et de Sébastien de Luxembourg.

pieds dans lequel il y a une cuisine... etc » et que les travaux auraient duré 21 ans. Le principal constructeur semble avoir été le Père Guillaume Le Cour qui fut Gardien ⁶ de 1630 à 1646.

Il existe une description complète des bâtiments, faite en 1791, par J.-F. Anfray, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé par l'administration du district de Guingamp d'estimer le revenu de la maison et enclos de la communauté des cy-devants Cordeliers de Grâces, en vue d'une éventuelle vente en qualité de biens nationaux.

Relevons, dans cette description détaillée, les éléments essentiels que l'on pourra localiser sur le plan :

- le principal corps de logis ⁷, au midi du cloître, ayant 133 pieds de longueur en sa face méridionale sur la seconde cour et trente pieds de largeur, contient, au rez-de-chaussée, une cuisine, un salon à manger, un office, des bûcheries et dégagements. A l'étage supérieur, deux chambres à feu et différentes cellules ⁸ séparées par un corridor au milieu avec des greniers au-dessus, simplement terrassés en palpice et couvert en ardoises. Un escalier en pierres de taille pour le service des appartements et deux escaliers de bois pour monter aux greniers.

- Au couchant du cloître, un bâtiment de retour, au joignant du précédent corps de logis, de 47 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur... renferme une grande salle capitulaire en bas sans cheminée, un corridor en haut, une chambre à feu et une autre sans cheminée avec grenier planchéié sous couverture d'ardoises. Il se prolonge dans 35 pieds jusqu'au joignant de la sacristie ⁹, mais seulement dans quinze pieds de large en offrant un parloir et une entrée avec corridor. Sur le tout, le petit grenier couvert en ardoises, mais non planchéié et simplement en terrasse (cette partie plus étroite aurait été rajoutée en 1674).

A l'extrémité du corridor... dans le mur, une ouverture de porte par où l'on communique des appartements précédents à la chambre sur la sacristie.

- au levant du cloître, une autre aile ou bâtiment, d'attache avec le premier de 49 pieds de long sur 23 pieds, renfermant, au rez-de-chaussée, un cellier et un emplacement de pressoir - servant aujourd'hui d'étable. A l'étage au-dessus, une grande et une petite chambre à feu avec cabinet et corridor. Sur le tout, un grenier pareil à ceux du principal corps de logis (ce bâtiment était peut-être celui des «hôtes»).

Entre ces édifices et l'église, *«un cloître construit en charpente et couverture d'ardoises portées sur douze piliers de pierre de taille et moellons et en appentis tant contre les dits édifices que contre la partie méridionale de l'église duquel cloître dépendent deux pans de murs formant équerre dans l'angle nord-est. »*

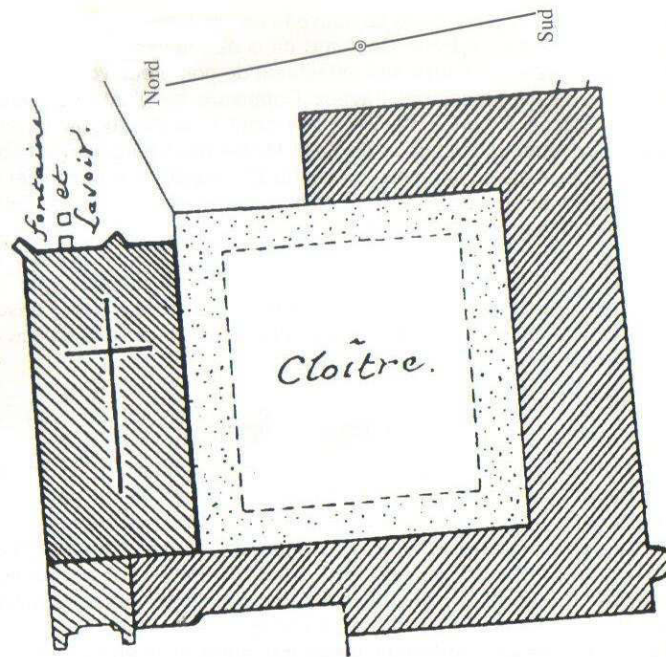
Au centre de ce cloître - où se trouvait vraisemblablement le cimetière des moines - une croix fut érigée le jour de la Pentecôte de 1633. Elle avait été solennellement bénie le 13 mai de la même année, au nom de Guy Champion, évêque-comte de Tréguier, par Messire Louis Hinault, prêtre et vicaire de Notre-Dame de Guingamp.

⁶ Il n'y a pas d'abbé ou de supérieur chez les Franciscains, mais un Père Gardien. Le couvent de Grâces était rattaché dans l'ordre franciscain à la Province de Touraine. Le Provincial visitait, en principe, chaque année tous les couvents de sa province.

⁷ Il semble que ce soit le bâtiment commencé en 1633.

⁸ *«16 chambres égales et deux plus petites... suffisantes pour loger ce que le couvent peut porter de religieux étant donné la cherté des vivres»* (cahier abbé Botrel).

⁹ La sacristie, plus récente que le reste de l'église, offre des éléments de décoration Renaissance.



Chapiteau provenant du cloître du couvent de Grâces - actuellement dans le jardin des Capucins à Parc Marvail.

Toutes ces constructions s'accompagnaient de cérémonies officielles, de poses «de premières pierres», celles du bâtiment de 1633 ayant été placées par le sénéchal de Guingamp et par M. de Kerduel, de Grâces.

Eglise et couvent étaient situés dans un vaste enclos dont la superficie totale dépassait 4.000 cordes carrées. Il était entièrement entouré de murs sur ses 3.000 toises de périmètre. Le terrain y était, dit-on, de qualité médiocre. On y note la présence d'une fontaine située au pignon est de l'église ; elle alimentait un lavoir et, plus loin, un réservoir servant de vivier. Deux volières abritaient plus de cent pigeons de fuyes.

L'espace autour des bâtiments était réparti entre les deux jardins et les trois vergers. Deux cours correspondaient aux portes : à l'ouest, la cour en arrière de l'entrée principale avec sa porte cochère et sa petite porte piétonne et la basse cour qui se prolongeait par une allée jusqu'à la porte de Carhaix. (Voir le plan pages complémentaires).

Qui étaient les Cordeliers de Grâces ?

Depuis la naissance de l'ordre des Frères mineurs au XIII^e siècle, une évolution s'était produite et deux tendances s'étaient manifestées parmi les Franciscains. Les uns, les Observants, désiraient un retour à l'esprit primitif et une vie solitaire basée sur la pauvreté stricte et la prière. Les autres, les Conventuels, voulaient continuer à vivre en communauté en s'appuyant sur les adoucissements à la règle consentis par les papes.

Au bout de deux cents ans de conflit, Rome officialisa la séparation de ces deux courants en 1517.

A Guingamp, puis à Grâces, les religieux appartenaient à la branche des Cordeliers conventuels portant la bure noire avec capuchon, ceinturée de corde, les bas, les souliers et le chapeau. Les observants allaient pieds nus et leur bure était brune.



Cordelier

Quand ils viennent à Grâces, ils ne sont plus que 12, le maximum sera de 14 en 1665, puis s'abaissera pour finir à 4 en 1790. Certains étaient prêtres : ce sont les Pères, 10 en 1665 ; d'autres ne reçoivent pas les ordres et sont des Frères. Ils se recrutaient dans toutes les classes sociales, les nobles devenant plus facilement gardien ou vicaire du couvent du fait de l'éducation et de l'instruction reçues avant leur entrée dans l'ordre. La plupart étaient originaires de la région sauf peut-être les Gardiens, nommés par le Provincial.

Dans l'ordre franciscain primitif, habillement, logement, mobilier et même la chapelle devaient porter la marque de la pauvreté et de l'humilité. Mais assez vite, devant le développement des maisons et les donations dont elles furent l'objet, les Cordeliers ne furent plus pauvres.

On tourna la difficulté en ayant recours à des procureurs ou syndics laïcs qui recevaient l'argent, géraient les biens et les dépenses, faisaient fructifier les ressources du couvent. Le monastère de Grâces eut une construction particulièrement soignée. Le Père Le Cour fit appel aux artisans de la région guingampaise : piqueurs de pierre, maçons, charpentiers, couvreurs, maîtres peintres et serruriers, maître sculpteur et brodeur, soit de la ville soit des environs : Saint-Michel, La Trinité, Saint-Sauveur, La Madeleine, Plouisy, mais aussi jusqu'à Quintin, Squiffiec ou Tréguier.

De quoi vivaient-ils ?

Ils pouvaient compter sur la générosité des seigneurs du voisinage. Aux libéralités anciennes des Penthièvre, s'ajoutent les dons des La Boissière de Kerano, des Rocquancour de Keravel, des Allain de Keribo, les donations des bourgeois, des paroisses, voire des municipalités, des évêchés, des états de Bretagne. Ils accueillent et attirent les «Fondations», c'est-à-dire des offrandes régulières (perpétuelles, en principe) en argent comptant ou en rentes, en échange de prières et de messes pour le donateur de son vivant et surtout après sa mort. Les nobles, dans ce cas, réclamaient le droit d'enfeu ou le droit d'armoiries.

Ce fut le cas, à Grâces - entre autres - du sieur de Kerisac : il avait le droit de faire figurer ses armoiries sur la chapelle construite sur un terrain qui lui appartenait, mais au titre de bienfaiteur et non de fondateur. Cependant, lors de l'arrivée des Cordeliers, ceux-ci jugeant leur terrain trop petit (143 cordes), Claude Hingant de Kerisac y ajouta deux cent quarante six cordes de terre.

L'obtention d'un enfeu le plus près possible du chœur était, croyait-on, garantie de salut. Quant aux fondations, non seulement les rentes, fixées une fois pour toutes, subissaient les dévaluations, mais pouvait-on compter à coup sûr sur la bonne volonté et la bonne foi des héritiers ? Certains titres se perdent, des rentes ont été remboursées en billets de banque dans les années 1721-22. Les Cordeliers se laissèrent entraîner dans d'interminables procès contre les mauvais payeurs ou les héritiers négligents, ce qui ne fut pas sans choquer chez des moines ayant fait vœu de pauvreté. Il est hors de doute qu'au fil du temps, les ressources des Cordeliers diminuèrent et qu'il n'y eut pas beaucoup de nouvelles fondations.

Quant aux simples offrandes et aux quêtes, l'éloignement par rapport à Guingamp fut cause de leur diminution, ainsi que la concurrence d'autres quêteurs (les Capucins, par exemple), mais ce n'était pas leur source essentielle de revenus.

Ils avaient reçu en donations des terres ou conventions réparties sur une douzaine de paroisses autour de Guingamp. En plus de l'emplacement de leur ancien couvent, ils y possèdent intra-muros deux maisons, un convention à Kersa, cinq à Plouisy et Grâces, deux à Châtelaudren et Plouagat... Ils en retirent de l'argent, du bois et parfois les preneurs de bail doivent «*s'obliger à faire... journées d'ouvrage pour faire du foin ou racler les allées de jardin lorsqu'il en sera requis par les révérends religieux.* »

Au total, lors de leur installation, ils ont 3.000 livres de rentes.

Leur rôle religieux

Comme tous les ordres religieux, les Franciscains étaient tenus par leur règle à réciter l'office canonial et à chanter les «heures», de nuit comme de jour.

Nous avons vu, dans la description des bâtiments, que l'accès à la chapelle pouvait se faire grâce à un couloir partant du dortoir et débouchant dans l'église par la chambre au-dessus de la sacristie. Ce trajet, utilisé vraisemblablement pour les heures nocturnes, doublait l'accès normal par les deux portes sud de l'église qui s'ouvraient sur le cloître. A ces offices collectifs, s'ajoutaient la célébration de la messe et les oraisons et méditations particulières.

Pour la vie spirituelle des Pères, qui avaient bénéficié avant leur entrée dans l'ordre de plusieurs années d'étude, la bibliothèque du couvent était richement dotée et, de plus, chaque religieux avait en propre quelques ouvrages de base pour une utilisation quotidienne. En 1647, la bibliothèque compte *«quelques neuf cent tomes de livres... partagés des Pères (de l'Eglise) et autres auteurs divers et aussi quelques humanistes»*. Lors de l'inventaire dressé à la Révolution, on ne compte plus que 507 livres¹⁰.

Ainsi se formaient les prédicateurs dont la compétence et l'autorité étaient généralement reconnues.

Mais il semble qu'ils aient orienté leur apostolat moins vers les populations des paroisses que vers les notables et les nobles : ils se rendaient dans les chapelles des châteaux (Kernabat, par exemple) pour y célébrer la messe, prêcher les Carêmes, recevoir les confessions. Il faut dire que depuis l'arrivée des Capucins à Guingamp¹¹, ces derniers étaient préférés aux Cordeliers par la paroisse de Guingamp.

Ils continuèrent, à Grâces, à favoriser la dévotion aux restes de Charles de Blois. De 1649 à 1756, eurent lieu cinq reconnaissances authentiques de ces reliques - dont plusieurs éléments avaient été attribués soit à des monastères de Blois et d'Angers, soit à des membres de la famille de Blois. En 1756, le duc de Chatillon, arrière-petit-neveu du duc Charles, avait reçu une partie du crâne de son illustre ancêtre. Il offrit un reliquaire dont existe encore la plaque de dédicace. La fête de Charles de Blois était célébrée le 20 juin du calendrier liturgique breton¹².

On vénère aussi, à Grâces, *«un morceau du bois de la couronne de notre Seigneur de la longueur du travers de deux doigts presque»* et deux morceaux de la vraie croix. Cette précieuse relique est réputée guérir l'infirmité de la vue et *«l'on vient de plus de cinquante lieues pour y rendre dévotion.»*

¹⁰ Quelques-uns de ces volumes font partie du fonds ancien qui sera intégré, en 1993, à la bibliothèque municipale de Guingamp.

¹¹ Une suite de cet article sera consacrée à l'arrivée et à la présence des Capucins, du début du XVII^e siècle à la Révolution.

¹² Jusqu'à la Révolution, on n'eut aucun soupçon sur la légitimité de cette dévotion, ni sur l'existence de la sanction positive de Rome au procès de canonisation d'Angers.

Au XIX^e siècle, le nom de Charles de Blois disparut de la liste des saints et ce n'est qu'au terme d'une nouvelle enquête qu'il fut admis au nombre des «bienheureux».



Gargouille de l'église de Grâces représentant un cordelier qui vomit.

De plus, les Cordeliers avaient conservé et développé la dévotion primitive à Notre-Dame de Grâces, dont leur chapelle possède l'image «*en sa peinture et en sa sculpture.*»

Le pardon de Notre-Dame de Grâces se célébrait le 15 août, «*on pouvait y voir assemblées plus de 20.000 personnes.*» Les religieux entretenaient soigneusement cette coutume et tenaient registre des miracles obtenus par l'intercession de leur madone, telle la fin de l'épidémie de peste qui frappait la paroisse de Goudelin vers 1640.

Tout cela faisait «*un fonds de commerce*» fructueux qui n'était pas sans susciter quelques scrupules et on remarque qu'on a été peu soigneux de mettre (les miracles) en lumière pour que «*le peuple ne croye que ce soit plutôt pour tirer de l'argent*

de leurs offrandes que pour publier les dits miracles à l'exaltation du St Nom de Dieu et des mérites de la Vierge»¹³. Ils touchaient, cependant, des taxes les deux jours de foire existant aux fêtes de la Vierge en septembre et en décembre, foires si fréquentées qu'une halle avait été construite au devant de l'église.

Quant à l'activité du Tiers ordre, il n'en est plus fait mention spéciale après le transfert à Grâces.

La vie matérielle

Comme la plupart des religieux, les Cordeliers comptaient sur les produits de leur potager et de leur verger, sur les quêtes en nature et les dons en nature des particuliers.

De plus, certaines fondations étaient fournies en boisseaux de froment. L'inventaire de 1665 relève qu'il y a dans la cave «*280 livres de beurre, sept grandes pièces de bœuf de saison, deux quintaux de morue... de l'huile de table pour toute l'année, une barrique de lard et bœuf de quête, un baril de vinaigre de cinquante pots, cinq à six boisseaux de seigle et un de bled noir.*»

Leur cuisine était bien pourvue en instruments et vaisselle ; en 1665, on a acheté «*douze portions de tierçon*»¹⁴ *pour le vin, trois salières, trois esquières, deux grands plats à potage et quatorze grands plats, le tout de fin étain, quatre palettes à saigner aussi d'étain, six cuillers et six fourchettes neuves d'ivoire façon de Paris, des balances avec quelques poids de plomb, ...un grand couteau à hacher la viande et un tranche-lard.* (Les Cordeliers, bien sûr, cuisaient leur pain on remarque bien, sur le plan, le four en demi-cercle qui fait saillie sur le mur du grand bâtiment, au midi). *En 1665, ils achètent pour la boulangerie, six sas à passer la farine, trois grandes tables à*

¹³ Cahier de l'abbé Botrel.

¹⁴ Tierçon : mesure de liquides, du tiers d'une mesure.

Esquières : pour aiguère ? Vase où l'on met de l'eau pour le service de la table, en verre ou en métal.

Corde carrée : environ 61 m².

Toise : 6 pieds = 1,949 m.

Pipe : grande futaille qui contenait un muid et demi.

boulangier, une à pétrir, quatre cuveaux à mettre les farines, trois grands sacs pour aller au moulin. »

Pour la boisson, les caves étaient bien fournies en barriques de cidre (pressoir et pommes du verger), bière et en liqueurs. On achète du vin rouge, *«très bon pour un vin nouveau»*, et du vin blanc sec (ils n'aiment pas le vin doux) et les Cordeliers sont assez bons clients auprès des marchands de Bordeaux ou Libourne pour obtenir des prix et se voir offrir quelques bouteilles de liqueur si la livraison précédente a laissé à désirer.

Si les dépenses alimentaires sont relativement modestes, d'autres ont grevé lourdement le budget. Ne revenons pas sur la construction du couvent, dont les travaux s'échelonnèrent sur plus de 40 ans. L'embellissement de l'église fut également source de grosses dépenses : on y plaça un très bel autel, un jubé, un tableau de St Pierre d'Alcantara et, à chaque côté du tableau, deux niches représentant St Antoine et St-François.

Il fallut ensuite assurer l'entretien : réparer la toiture de l'église, celle du cloître, refaire un bâtiment qui a brûlé, réparer les vitres, relever les murs de l'enclos, remonter les cloches. Les cloches de Grâces, au nombre de cinq, avaient *«un son admirable»* et suscitaient l'envie des paroisses voisines.

Il fallait tenir un compte exact des recettes et des dépenses pour les transmettre au chapitre provincial qui réclamait l'excédent de recettes. A Grâces, comme partout sans doute, on tenait à ne verser que le minimum et un Père Gardien conseillait même à ses successeurs de *«déclarer moins de fondations que nous n'avons fait»*, on omettait aussi de déclarer les taxes perçues sur les marchandises les jours de foire.

On était aussi assujéti à payer la quote-part du monastère pour le «don gratuit» que les Assemblées du Clergé accordaient régulièrement au Roy.

L'assassinat du Père Guillaume Le Cour

Un triste événement vint marquer la période d'installation des Cordeliers à Grâces. Gardien de 1630 à 1646, principal maître d'œuvre des grandes constructions nouvelles, le Père Le Cour fut assassiné par deux frères du couvent, Etienne Dussieux et Etienne Pasquette, avec peut-être quelques complices.

Dans la nuit du 13 juin 1646, ils attirèrent le Gardien hors de sa cellule, vers minuit, sous prétexte d'un vol avec effraction à l'église. Puis, ils l'entraînèrent et le mirent à mort.

*«Dans la noire rachine
de l'antique caste/
Tout près de Keravel»*

Les meurtriers s'enfuirent, gagnèrent St-Malo dans l'espoir de gagner les îles anglo-normandes. Ils furent arrêtés, ramenés à Guingamp, jugés, condamnés à mort. La sentence fut exécutée à Rennes. Une gwerz en 14 couplets relate l'événement d'une manière en partie inexacte en y mêlant, selon la loi du genre, un aspect miraculeux : au moment du crime

*«Les cloches de l'église
au coup sonnent le glas. »*

mais l'un des meurtriers accouru pour se débarrasser des sonneurs ne trouve personne.

*«C'est la main invisible
De la mère de Dieu
qui, faveur indicible
Fait miracle en ce lieu. »*

Ce tragique événement fut perpétué par l'érection d'une croix sur le lieu de l'assassinat dans l'allée de Keravel. Elle y demeura jusqu'à la Révolution. Pour éviter sa destruction, M. de Rocquancour la mit à l'abri dans sa propriété. Restituée à la nouvelle paroisse de Grâces, elle fut dressée au milieu du cimetière situé au nord de l'église, puis, plus tard, déplacée en bordure vers la route.

La fin des Cordeliers à Grâces

Ainsi que la plupart des monastères - et surtout les monastères d'hommes -, celui des Cordeliers de Grâces entama, dès le XVII^e siècle, une lente décadence. Le déclin de leur influence est dû, en partie, à l'éloignement de Guingamp, à la concurrence des Capucins implantés dans la ville. Ils en furent aussi directement responsables, car ils donnèrent l'impression d'être très attachés à leurs biens et très âpres dans la défense de leurs intérêts, ce qui ne correspondait pas à l'image du Franciscain.

Ainsi, ils engagèrent un long procès - il dura plus de 70 ans - qu'ils gagnèrent, pour obliger les riverains à entretenir les pavés du chemin menant de Guingamp au couvent de Grâces. Dès le milieu du XVII^e siècle, des vols se produisent ; ceux qui pénètrent dans l'enclos pour quelque travail *«n'y laissent ni linge, ni vaisselle, ni pelle, ni râteau, ni pommes, ni légumes et emportent leurs provisions tant de bois que d'autres choses.»*

Même de nuit, on escalade les murs de l'enclos pour dérober vin et cidre dans les celliers avec la complicité de l'un des domestiques. On vola ainsi *«plus de deux pipes de vin d'Anjou depuis trois mois seulement»*.

Étaient également pillés sans vergogne tous les biens des Cordeliers, par exemple le Bois du Loup, *«où l'on coupe le bois et met le bétail jour et nuit continuellement.»*

Nous avons vu que le nombre des vocations était en diminution, que les ressources diminuaient. L'entretien des bâtiments n'étant plus assuré, tout se dégradait et le couvent tombait peu à peu en ruines.

De plus, la multiplication des monastères à Guingamp, à partir du XVII^e siècle, avait fait naître peu à peu un mouvement d'anticléricalisme qui se traduira de façon assez brutale, dès les premiers jours de la Révolution, ne serait-ce que dans les cahiers de doléances de Guingamp et des paroisses voisines.

En 1790, il n'y avait plus que quatre religieux : trois Pères et un Frère. Ils durent faire leur choix lorsqu'ils furent assujettis au serment de novembre 1790. Un père et un frère prêtèrent le serment, les autres refusèrent et continuèrent la vie religieuse... en attendant d'être délogés. Ils eurent maille à partir avec la justice pour avoir hébergé un ex-Augustin, Coupé, soupçonné d'activités contre-révolutionnaires. Quand le commissaire du Directoire exécutif Vistorte et le procureur-syndic Huchet, accompagnés de gardes nationaux, interrogèrent le Père Gardien, celui-ci leur apprit que le sieur Coupé était parti depuis trois jours pour Carhaix.

Le monastère, décrété bien national, fut estimé sur la foi de l'inventaire dressé par Anfray en 1791. Il sera vendu seulement en 1796 pour un prix total de 1.322,51 F. L'un des acheteurs fut Vistorte. L'estimation de 1791 pour les édifices s'élevait à 2.500 livres seulement, car on ne peut les considérer que comme *«pierres à monceau»*. Quant aux terrains, ils valent au plus 2.250 livres. Les acquéreurs firent donc une bonne affaire d'autant qu'ils payèrent en argent dévalué.

Étaient exclus de la vente, *«l'église, la tour, la sacristie et chambre au-dessus, le passage au nord de l'église et le petit verger avec les murs et talus situé au levant de la cour d'entrée et servant de cimetière aux habitants de la commune de Grâces.»*

En effet, dans le nouveau découpage des circonscriptions administratives, la paroisse de Plouisy devait former deux communes et donc deux paroisses. L'une, au nord, conservait le nom de Plouisy ; l'autre, au sud, succédait à la trêve de St-Michel, mais on en retirait précisément sa partie urbaine ou faubourg St-Michel qui était rattachée à Guingamp. La partie rurale formait la nouvelle commune et l'église de Notre-Dame de Grâces devenait la nouvelle église paroissiale et donnait son nom à la nouvelle circonscription. Ce qui évita la vente et la démolition probable de l'édifice. Tous les vases sacrés furent réquisitionnés, quelques écussons martelés. Les cloches, dont les religieux étaient si fiers, furent descendues et dispersées ou fondues.

Quant au monastère, il fut entièrement démoli ; sur le plan cadastral de 1823, il n'en subsiste aucun vestige. Ainsi, les Cordeliers disparaissaient de Grâces et de la région guingampaise après une présence de plus de 500 ans. Dans le quartier de Montbareil, le lieu-dit «Terre Sainte» a subsisté jusqu'au milieu du XX^e siècle. A Grâces, aucune trace ne rappelle 200 ans de présence franciscaine à part, dans le cimetière, la Croix du moine.

Notes

- ⁽¹⁾ A la même époque, s'implantèrent - à droite de la même rue -, les Dominicains ou Jacobins.
- ⁽²⁾ Tiers ordre : hommes et femmes vivant dans le monde et pratiquant la règle franciscaine autant que leur état le leur permet. Le premier ordre était celui des Frères moines ; le second, l'ordre féminin fondé par Sainte Claire.
- ⁽³⁾ Lors de travaux de terrassement, au XIX^e et au XX^e siècle, des ossements ont été retrouvés dans ce secteur. Plus récemment, la construction de la nouvelle sous-préfecture a mis à jour une pierre tombale. Les archives des Cordeliers et les armoiries figurant sur la pierre permettent de penser qu'il s'agit de la sépulture de «*noble chevalier Jean vicomte de Pomment, qui mourut (en 1431) en l'habit de St François et fut enterré au dit couvent après y avoir fait de grands biens.*»
- ⁽⁴⁾ Voir le bulletin n° 11 des Amis du Pays de Guingamp.
- ⁽⁵⁾ Mme de Martigues fera transporter, dans un caveau aménagé sous le chœur de l'église Notre-Dame, les cercueils de Jean de Brosse et de Sébastien de Luxembourg.
- ⁽⁶⁾ Il n'y a pas d'abbé ou de supérieur chez les Franciscains, mais un Père Gardien. Le couvent de Grâces était rattaché dans l'ordre franciscain à la Province de Touraine. Le Provincial visitait, en principe, chaque année tous les couvents de sa province.
- ⁽⁷⁾ Il semble que ce soit le bâtiment commencé en 1633.
- ⁽⁸⁾ «*16 chambres égales et deux plus petites... suffisantes pour loger ce que le couvent peut porter de religieux étant donné la cherté des vivres*» (cahier abbé Botrel).
- ⁽⁹⁾ La sacristie, plus récente que le reste de l'église, offre des éléments de décoration Renaissance.
- ⁽¹⁰⁾ Quelques-uns de ces volumes font partie du fonds ancien qui sera intégré, en 1993, à la bibliothèque municipale de Guingamp.
- ⁽¹¹⁾ Une suite de cet article sera consacrée à l'arrivée et à la présence des Capucins, du début du XVII^e siècle à la Révolution.
- ⁽¹²⁾ Jusqu'à la Révolution, on n'eut aucun soupçon sur la légitimité de cette dévotion, ni sur l'existence de la sanction positive de Rome au procès de canonisation d'Angers.
- Au XIX^e siècle, le nom de Charles de Blois disparut de la liste des saints et ce n'est qu'au terme d'une nouvelle enquête qu'il fut admis au nombre des «bienheureux».
- ⁽¹³⁾ Cahier de l'abbé Botrel.
- ⁽¹⁴⁾ Tierçon : mesure de liquides, du tiers d'une mesure.
- Esquières : pour aiguière ? Vase où l'on met de l'eau pour le service de la table, en verre ou en métal.
- Corde carrée : environ 61 m²
- Toise : 6 pieds = 1,949 m.
- Pipe : grande futaille qui contenait un muid et demi.

Bibliographie

- Cordeliers et Capucins à Guingamp, du XVI^e au XVIII^e siècle.
- Mémoire de maîtrise d'histoire de François Le Roux, université de Bretagne Occidentale, juin 1992.
- Cahier de paroisse de l'abbé Botrel.
- Plans de Daniel Morfoisse.
- Photographies : Pascale Le Roux.

Gardiens de Guingamp-Grâces

Jean Russy	1471
Jacques Raoul	1509
Jacques Ruent	1515
Yves Le Rochcaezre	1520
Louis Guillaume	1574
Pierre Broussaye	1606, 1607, 1609
Guillaume Giron	1612, 1615, 1616
François Feutry	1617, 1618, 1620
Emmanuel de Tronquidy	1625
Guillaume Le Cour	1627, 28, 29, 30, 33, 44, 45, 46
François Coquais	1635, 1637, 1639
Guy Bonnet.....	1641
Daniel Le Texier	1652
Claude Vielseille	1659
René Macé	1662
Julien Lair	1667
Julien Bonfilz	1676
Bodiou.....	1677
Guy Gurye	1682
Charles de Baradin	1690
Charles Amproux.....	1695
François Romain	1698
François Roussin.....	1698
Jean Arbonneau	1708
Maubert.....	1711, 1714, 1726, 1730
Maubec	1729
Jean Marie Fremond	1732
Jean René Guiguene	1738
François Le Sieur	1747, 1748, 1749
Le Saux	1747
Joseph Le Verger	1752
Jean Marie Toullay	1757
Toulter.....	1759
Vincent Jouanin	1766
Jean Baptiste Aubert (Aubry)...	1772, 1773
Pierre Emmanuel Aubert.....	1778
François René Graffard.....	1787

Cordeliers de Grâces

16 avril 1665

Gardien : P. René Macé

Vicaire : P. Thomas Filly

Prêtres : P. Anthoine Macé, P. François Richard, P. Jan du Breil, P. Gabriel de Lasgane, P. Gabreil Anœquer (profes), P. François Delson, P. Pierre Barbé, P. Joseph Boullaye.

Sous-diacre : F. Charles Bertrand

Laïcs : F. Joseph Kerscriniou, F. Paul André

Cordeliers de Grâces

1707

Gardien : R.P. Arbonneau

Vicaire : P. François de la Toreff (?)

Prêtres : P. Jacques Richier, P. François Herpin, P. François Chevallier.

Laïcs : F. François Benoît

Cordeliers de Grâces

8 avril 1739

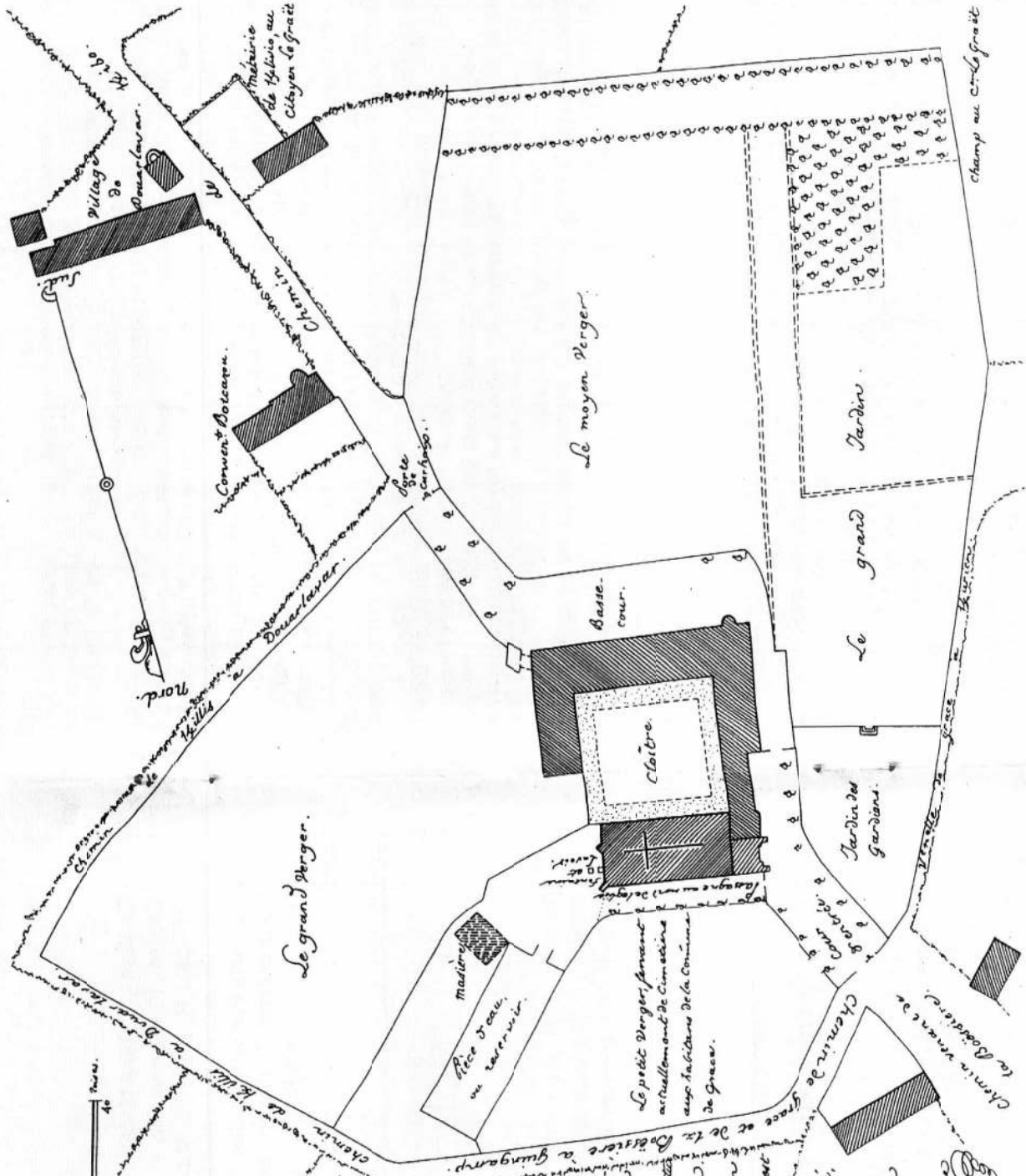
Gardien : R.P. Jean René

Prêtres : P. Guillaume Jamin, P. Louis Tougeau

Diacre : F. Fournier

Laïcs : F. Laurens du Val, F. Joseph Renard, F. Pascal Henri du Bourg

Echelle de 40 toises



Blan visuel, ou
 Situation de la maison et enclos de la
 Communauté des évêques de Guingamp, pour
 Grace, flûtes à 1/2 lieu de Guingamp, pour
 servir à l'intelligence du procès-verbal d'esti-
 mation qui en fut rapporté le 26 ventose 2^e
 le quel plan a été levé par le sous-figuré, en vertu
 de la délibération du district, du 13 Decemvri.
 Les ouvrages de maçonnerie sont lavés en
 rouge: le gres l'est en rouge foncé et la tour est
 tachée dans le même couleur.
 Tout ce qui environne la dite Communauté,
 mais qui n'en dépend pas, est lavé en noir.
 A Guingamp le 24 Juvinal de l'an 3^e
 année républicaine. *Ant. Flory* pers
 Employé 4 jours à lever et faire
 ce plan.

Chroniques guingampaises

Guingamp possède, entre autres privilèges, celui d'avoir retenu l'attention de trois chroniqueurs locaux qui permettent d'éclairer un siècle de l'histoire de cette cité et plus largement du Trégor et de la Bretagne, entre la fin du XVI^e et la fin du siècle suivant ¹.

La pratique du Journal, ou «Livre de Raison», était courante dans les familles nobles ou bourgeoises, jusqu'à l'avènement des techniques modernes de conservation du temps et de la mémoire : il fallait préserver de l'oubli l'âme de la famille, les traces de filiation, les titres de possession, l'existence de droits ou de dus ; mais aussi, en un temps où la vie humaine durait encore peu, transmettre à ses enfants un héritage qui ne fût pas seulement matériel, poursuivre, le cas échéant, leur éducation inachevée par la mort du père. Par le biais d'événements domestiques, ainsi enregistrés, c'est aussi la vie de la collectivité qui se trouve consignée, surtout si le rédacteur, et c'est le cas le plus fréquent, occupait dans la société une place non-négligeable. Sa chronique ne prendra que plus d'importance s'il s'est trouvé mêlé à des événements marquants.

C'est le cas du premier d'entre eux : René Fleuriot, sieur de Coatguenno. Ce gentilhomme, né en 1567, cadet de famille, allié aux Fleuriot de Kernabat, s'est trouvé, à 22 ans, jeté dans les combats de Ligue au cours desquels il défendit vaillamment la cause royale. Soucieux cependant de mettre en règle son âme... et la bourse familiale, il rapporte les frais engagés pour cette guerre, les rançons qu'il a touchées ou versées au cours de cette lutte de partisans qui tournait parfois au banditisme de grand chemin :

«J'ordonne que l'on restitue à un paysan de la paroisse de Cavan ou Caouennec appelé Cavours, ou s'il est mort à ses enfants ou héritiers, la somme de deux cents quarante livres tournois que j'eus pour ma part de sa rançon d'avec les Sr de Kerdezay et de Botilliau qui assistèrent à sa prise...»

Il m'advint d'assister à la prise de quatre ou cinq charges de fil qui appartenaient à des marchands de Léon dont j'eus pour ma part du butin vingt écus que l'on m'a ordonné de distribuer aux pauvres et à l'église. Mon intention est de les bailler pour aider à bâtir l'église des Capucins.

Le dimanche de Pâque fleurie 1591, je fus prins prisonnier près Guingamp par le Sr de Coattredrez et ses troupes et fus prisonnier jusqu'à la Pentecôte ensuivant auquel jour fut rendue la ville de Guingamp par composition à Monseigneur le Prince de Dombes qui était lieutenant général pour le Roy en Bretagne, et ainsi je sortis sans rançon... »

A l'occasion, René Fleuriot évoque les cataclysmes ou les accidents atmosphériques :

«Le 29^e novembre 1601, tomba une grande neige qui dura bien quinze jours sur la terre et fut si haute qu'on y allait jusqu'au genou dedans. Plusieurs se noyèrent cette année en ladite neige...»

Le 25^e, 26^e et 27 mars... il y eut une tempête extrême qui fit perdre quantité de vaisseaux en mer, ensemble ruina grande quantité de maisons à Lannion et partout ailleurs l'an 1606.»

Les carnets rosé, blanc ou noir ne sont pas omis ; et pas davantage les faits divers ou notables :

«Le (blanc) d'août 1613 mourut escuyer Jean Fleuriot, sr du Roudourou d'un coup d'épée qu'il eut au bras d'un appelé Greslerie.

Le mardi 28^e de mars 1614 mourut missire Jean Fleuriot, abbé de Bégard et grand archidiacre de Tréguier, lequel se noya au dessous du moulin de Toulchelenic tombant de cheval en l'eau allant en dévotion à Notre-Dame de Grâce.

Le 18^e jour de novembre 1615 fut plantée la croix des Capucins devant Penquer en intention de bâtir leur couvent. Monsieur de la Rivière leur a baillé ladite maison du Penquer pour l'emplacement de leur dit couvent.

¹ Aucun de ses «journaux» n'a, à ma connaissance, t'ait l'objet d'une publication. Seuls de rares extraits en ont été présentés par quelques historiens, notamment par le chanoine Dobet.

Le dernier jour d'avril 1616 mourut à Guingamp Monsieur de la Rivière Coatrieux gouverneur dudit lieu après avoir été travaillé de la goutte dix ou douze ans. Dieu lui fasse miséricorde...

Le premier jour d'octobre 1616 commença l'oraison de quarante heures à Guingamp obtenue par les bons pères capucins pour aider à la construction de leur couvent avec indulgences plenières...

Le vendredi 28 juin 1619, la dame de Blanchelande précipita Madame de la Grandville du haut d'une côte qui est près de Kermarquer en la grève, pensant lui rompre le cou. Non content de ce, voyant qu'elle n'était pas morte, elle lui courut sus et la voulut massacrer à coups de caillou, crime exécration devant Dieu et les hommes...

Le 28^e de septembre 1619, mourut à Kernabat Missire Jean d'Acigné, seigneur de la Roche-Jagu, ayant été captif deux ans ou environ.»².

L'historien plus averti pourra y trouver une mine d'informations

- sur l'économie locale et ses fluctuations :

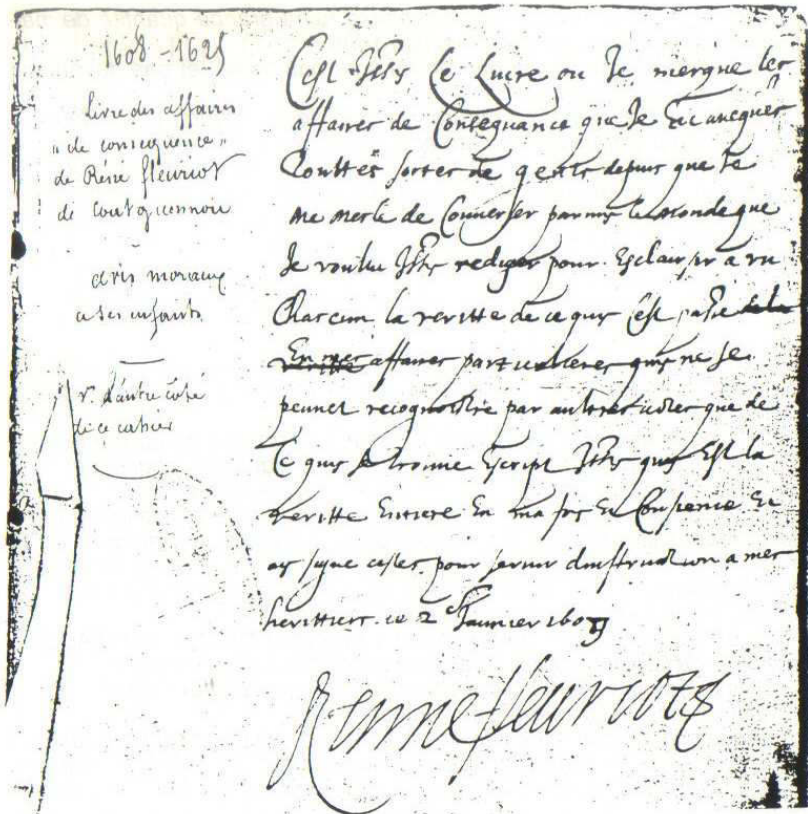
«Au mois de mai 1608, le blé enchérit et valut le froment jusqu'à quinze et seize reailles, la mouture treize reailles. La même année, les pluies furent si ordinaires au mois de septembre à octobre qu'il se pourrit grande quantité de blés qui causa la cherté du blé. Les avoines aussi moururent par les grandes groues qu'il fit l'hiver, en sorte que l'avoine valut jusqu'à 45 à 50 s. le boisseau.»

- sur la parentèle et la «clientèle» du chroniqueur, mais aussi sur ses convictions morales, religieuses ou politiques, grâce notamment aux «Advis Moraulx» et aux conseils de tous ordres qu'il destine à son jeune fils aîné : comment choisir une épouse, l'attitude à tenir à l'égard de ses cadets, les règles morales à conserver, le moment favorable pour acheter le vin, l'art de faire ses provisions, de choisir les chevaux et autres conseils de vie domestique. Ces considérations du Livre de Raison de René Fleuriot plus qu'une simple litanie événementielle, une véritable tranche de vie qui conserve la saveur et l'atmosphère d'une réalité passée et pourtant préservée.

A suivre...

Hervé LE GOFF

² René Fleuriot note, par ailleurs : «Le 8^e jour du juin 1617, fut pris dans sa maison de la Roche-Jagu ledit seigneur par Monsieur de Grandhois son fils aîné, et ce par l'intelligence de Monsieur de La Touche son cadet qui lui fit ouvrir les portes et lui livra son père et sa maison. L'on pourrait dire que c'est un méchant acte sinon que cela est fatal en (cette) maison aux enfants d'emprisonner leurs pères et mères sur le décours de leurs ans.»



«Cest issy le livre ou je merque les affaires de consequence que je eu avacques toutes sortes de gents depuis que je me mesle de converser parmy le monde que je voulus issy rédiger pour esclairer a un chascun la veritte de ce qui cest passe en mes affaires particulières qui ne se peuvent recognoistre par aultre aide que de ce qui se trouve escript issy qui est la veritte entière en ma foi et conscience et ay signe cestes pour servir d'instruction a mes heritiers. Ce 2^e janvier 1608 (ou 1609 ?)*.

* Surcharge peu lisible dans le manuscrit.

René Fleuriot

De super-marathonniens à Guingamp au XVIII^e siècle

Les habitants de Guingamp et de sa région possédaient, au XVIII^e siècle, une solide réputation de coureurs à pied particulièrement performants.

C'est du moins ce dont témoigne cette lettre adressée par un certain Du Royer, du château de Savriennois près de Ham, en Picardie, lieutenant des Mareschaux de France dans cette province, à son homologue breton, Monsieur de La Boissière qui habitait alors à Guingamp.

«Je crois, Monsieur, pouvoir avec confiance m'adresser à un confrère pour le prier de me rendre un petit service. Voici le fait : vous habitez un païs dont les habitants ont une disposition singulière à la course. Moy-même en ait fait l'épreuve en traversant votre province, où j'ai été témoin que la course de vos jeunes païsans étoit plus rapide que les cheveaux les plus vîtes, et qu'ils fournissoient même à des courses de vingt-cinq lieues par jour ¹. N'i auroit-il pas, Monsieur, moyen d'en avoir un de quinze ou seize ans, de petite taille si cela se peut et de le déterminer à venir en Picardie. Il seroit bien vêtu et nourri dans une maison de campagne où je fais valoir, occupé du travail de la maison et à faire promptement les commissions dont ont auroit besoin. Je crois la chose d'autant plus possible que de mes amis du régime, de Condé-Dragons m'ont dit en avoir emmené de Guingam. La boisson de mon païs est le cidre que nous ne plaignons ² pas à nos gens, sans toutefois en permettre l'excès ³

Si la chose se rencontroit, j'espère, Monsieur, que vous voudriez bien me le faire savoir et pour lors je vous ferois passer l'argent nécessaire à la route du jeune homme.

J'espère qu'un confrère de qui je n'ai pas l'honneur d'être connu me trouvera pas mauvais que je m'adresse à luy. Je voudrois, Monsieur, être assez heureux pour pouvoir vous être utile dans ma province.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DU ROYER

Lieutenant des Mareschaux de France au département de Ham, en Picardie.

Au château de Savriennois, par Ham, ce 24 août 1782

(Arch. départ, des Côtes-du-Nord, série E, fonds Bahuno).

Hervé LE GOFF

¹ Soit plus de 100 kilomètres

² C'est-à-dire que nous donnons volontiers à boire à nos gens.

³ Curieux argument ! Signifierait-il que les Trégorois possédaient aussi une solide réputation de buveurs ?

Les remparts du Champ-au-Roy

De nombreux Guingampais ont été intrigués et intéressés par les sondages pratiqués au mois d'octobre sur le Champ-au-Roy par deux archéologues, pour le compte du Conservatoire Régional de l'Archéologie de Rennes.



De quoi s'agissait-il ?

1°) de déterminer de façon exacte l'emplacement des anciens remparts avant la construction du futur centre culturel.

2°) de constater la nature et l'état de conservation des vestiges de ces remparts.

3°) d'en tirer des conséquences par rapport à la mise en place des fondations des futurs bâtiments afin de ne pas nuire à la conservation des éléments anciens.

Pour ce faire, les archéologues se sont basés sur les plans anciens de Guingamp et sur le fait qu'on savait que le mur des halles de la fin du XIX^e siècle avait été appuyé sur le rempart afin de réaliser des économies de fondations.

Quatre tranchées ont été creusées au tracto-pelle, perpendiculairement à la ligne du mur et cinq sondages ont été effectués : trois à l'intérieur (côté ville) et deux vers l'extérieur (côté douves).

Les travaux sur le terrain ont duré deux semaines, du lundi 12 au vendredi 23 octobre. Il n'y eut aucune surprise : les remparts étaient bien là ; la surprise eût été qu'on ne les retrouvât pas.

Qu'en est-il, exactement, au vu du dossier que- vient de nous communiquer le service régional de l'archéologie ?

Les remparts forment bien ici, en sous-sol, une ligne continue joignant la tour de la Fontaine (visible dans la cour de l'ex-établissement Dolmen) à la tour du Champ-au-Roy, qui doit être approximativement en avant de la façade de l'actuelle Caisse d'Epargne.

Au-dessus d'une couche d'argile, qui sert de soubassement, on peut distinguer :

1°) sur une hauteur de 32 cm, les fondations faites de moellons de qualité moyenne, sur une largeur d'environ 2,60 m.

2°) le mur proprement dit, large de 2,50 m et haut de 0,70 m à 1,20 m, formé de parements de granit bien appareillé entre lesquels se trouve un blocage de pierres de taille variées mélangées à de l'argile.

Ces deux niveaux correspondent vraisemblablement aux plus anciennes fortifications du XIV^e siècle détruites en 1410-1420.

3°) un troisième niveau, au-dessus, d'environ 0,70 m de haut, doit être la base du rempart élevé au milieu du XV^e siècle.

Ces remparts, mal entretenus depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, tombaient en ruines. Ils furent ensuite vendus par lots et arasés à partir de 1832.

C'est sur ces vestiges que furent élevées les fondations des halles de 1888 : un mur d'environ 70 cm de large courant tout le long du rempart et, tous les cinq mètres, un pilier carré de 1 m de côté destiné à supporter les poteaux de fonte des halles.

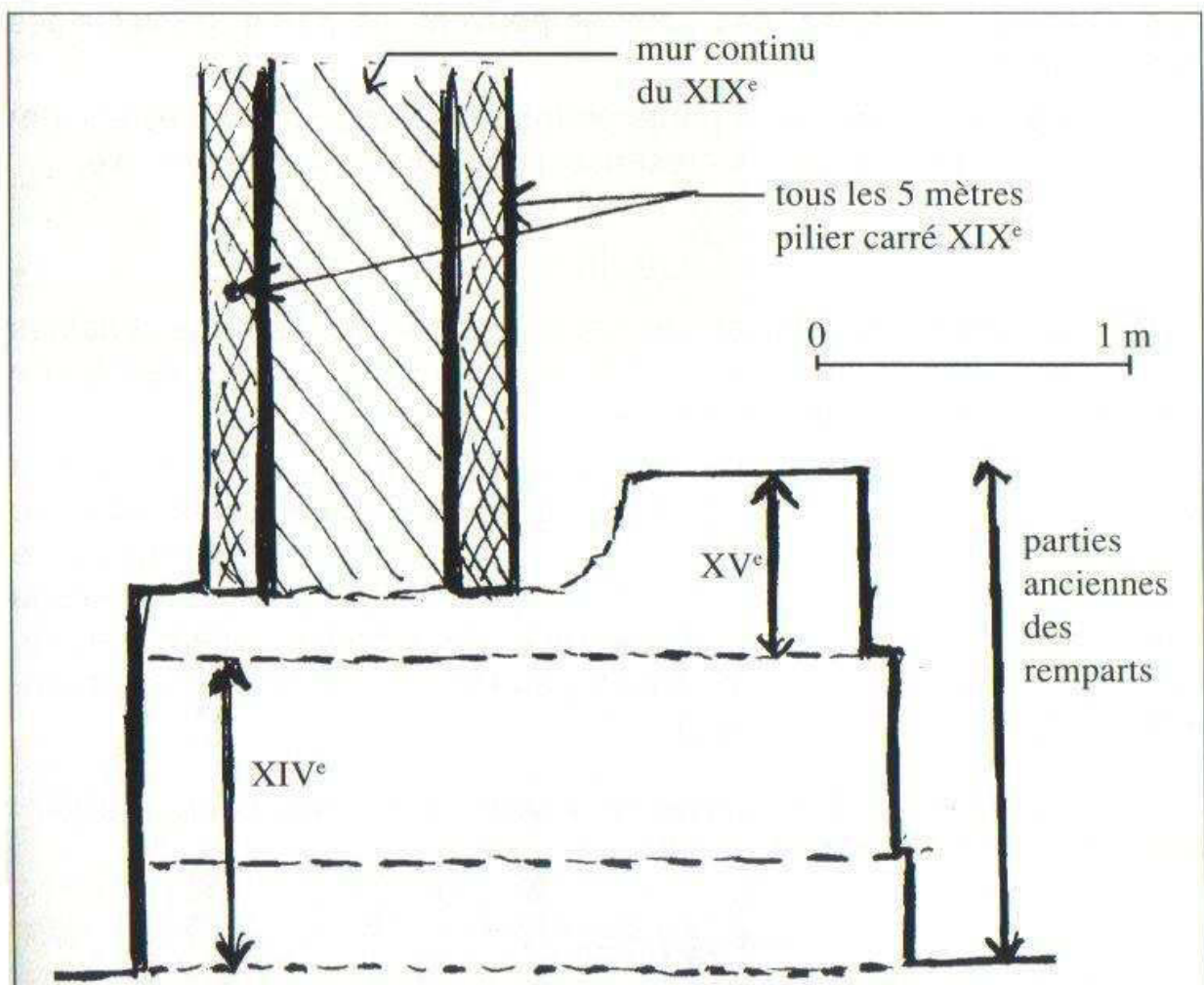
De part et d'autre de l'ensemble de ces maçonneries, se superposent différentes couches de terre de couleur et de nature variées, contenant ou non des graviers, des pierres, des fragments d'ardoises et de poteries. D'époque moderne, ces poteries peuvent, en partie, provenir des poteries de Pabu.

A la base extérieure de la partie profonde, l'emplacement des anciennes douves est attesté par la présence d'une couche sablo-vaseuse.

Conclusion

L'existence de ces vestiges, qui ont été recouverts, entraîne certaines contraintes : aucun élément des nouvelles constructions ne devra être placé à moins d'un mètre de la structure ancienne.

Quant aux Amis du Pays de Guingamp, ils ont instamment demandé à M. le maire que quelque chose soit prévu soit pour qu'on puisse voir une partie de ces vestiges, soit au moins pour que leur présence souterraine - et séculaire - soit suggérée en surface, par exemple par une bande de pavés en granit qui reproduirait leur tracé. Cette bande pouvant se prolonger sur toute la longueur du Champ-au-Roy, à l'occasion d'une éventuelle réfection des sols des parkings.



Une vente sur saisie en 1806

Le samedi 1^{er} mars 1806, on vendit à Guingamp les grains., meubles et bestiaux d'un fermier du Vezouët, en Plouisy, à la requête de son propriétaire le sieur Pierre Dépasse, docteur en chirurgie à Guingamp. La saisie a été effectuée le 10 février, la vente se fait sous l'autorité de l'huissier auprès du tribunal civil, Jacques François Le Guen, assisté de ses adjoints Jean Kerambrun, de Grâces, et Jean Martin, de Guingamp. Elle a été annoncée, bannie «à son de caisse» (de tambour) dans la ville et ses faubourgs. Un «crieur», Guillaume Mory, de Guingamp, participe à l'opération.

Elle commence à 9 heures du matin par la vente des bestiaux sur la place du Vally, lieu habituel de la vente du bétail puisque c'est le champ de foire. Sont successivement adjugés aux enchères :

- une jument, à un acheteur de Lanrodec, pour.....25,50 F
- un cheval, à un acheteur de St-Agathon, pour83,00 F
- une vache «garre» (?), au même, pour64,25 F
- une pouliche, à un acquéreur de Pabu, pour.....16,00 F
- un vache rouge, à un acquéreur de Guingamp, pour.....69,00 F

Ensuite, on se transporte au bas de la place du Martrait - c'est le nom qui est couramment donné, en Bretagne, aux places de marché. Ici, c'est notre place du Centre : elle avait perdu, à la Révolution, son nom de place de Penthièvre et avait été appelée place centrale, puis nationale.

Ici, vont être mis aux enchères les grains et les meubles qui ont été «voiturés» dès le matin. Une dizaine d'articles sont adjugés avant midi. Puis, la vente est arrêtée, elle reprendra à deux heures de relevée après une nouvelle bannie en ville et dans les faubourgs. Tout sera terminé à 5 heures, soit à la tombée de la nuit.

Il est intéressant de faire l'inventaire de ce qui a été ainsi dispersé : cela donne une idée de ce que pouvait être le mobilier d'une demeure paysanne au début du siècle dernier et donc d'imaginer ce qu'était un intérieur paysan et la vie quotidienne qu'on pouvait y mener.

Pour ce qui est des meubles proprement dits, on dénombre une grande armoire, deux «équerres de lit» (bois de lit), un lit de caserne (lit de camp), une table de nuit, une boîte à pendule avec sa pendule, une table à toilette, un grand buffet, une grande table à pliants (à abattants ?), une table carrée, une maie «à pâte et mie», un banc-dossier, une petite table à pliants et une autre table, 5 escabeaux et 13 chaises dont 6 de clisses ¹. Tout cela en plus ou moins bon état. Si la grande armoire dépasse 45 francs, la boîte à pendule et la pendule 30 F, le grand buffet 38 francs, les tables ne dépassent pas 10,50 F, sauf la table de toilette, 16,75 F. Les deux petites tables partent à moins de deux francs l'une. Quant au vaisselier - dernier objet vendu -, il doit être en bien mauvais état puisqu'il n'atteint que 75 centimes. Comme il est mis à prix après les grains, on peut supposer qu'il était au rebut dans la grange...

La literie comprend un matelas, une couette de plumes, cinq couettes de balle (on les superpose dans les lits), deux paillasses, un traversin de plumes, deux traversins de balles (balles d'avoine), deux oreillers de plumes dont un «mauvais», deux couvertures de laine blanche, deux couvertures ou «tapis» de laine verte, douze draps dont un mauvais, le tout vendu en plusieurs lots : la couette de plumes et son traversin pour 31 francs, tandis que 3 «coètes» de balles, un traversin et le mauvais drap sont adjugés pour 9,25 F.

Tous les ustensiles de cuisine sont destinés à la cuisson dans la cheminée : la crémaillère, un grand troispieds, une paire de chenets, deux paires de pinces et une pelle à feu, une poêle à crêpes, une poêle à frire, une rôtissoire en fer blanc avec sa broche et son garde-feu, un chaudron

¹ Chaises de clisse : garnies d'une claie en osier.

et une petite marmite de potin ² avec son couvercle, une moyenne marmite à couvercle, deux casterolles et une caffière ³.

La vaisselle est peu abondante et se vend bon marché même les deux salières «de cristal» qui jointes à quatre bouteilles de verre noir se vendent 1,50 F. On propose aussi trois tasses à café, un sucrier et son couvercle, une douzaine d'assiettes d'Angleterre ⁴⁽⁴⁾ vendues 3,62 F. Suivent trois chandeliers dont un en fer, un pot à eau et deux plats de fayence, un seau à eau, une grille, un écumoir, un soufflet et une cuiller à pot en bois. Puis une série d'objets et outils : le ribot (la baratte) et ses ustensiles, une faucille, une pique, un pelle, une tranche, un râteau, un harpon, trois coins de fer.

Ensuite, c'est le tour des grains après deux sacs à grains, deux paniers et un croc à peser. Quinze myriagrammes ⁵⁽⁵⁾ d'avoine, vingt-cinq myriagrammes de bled noir s'élèvent à 1 franc le Mgr pour l'avoine et 0,80 pour le blé noir.

Le total de la vente des 42 lots atteint 712,82 francs.

Qui a acheté ?

La vente ayant eu lieu un jour de marché, 24 lots sont échus à des habitants des alentours : Grâces, Plouisy, Pabu, Ploumagoar, St-Aga-thon, mais aussi Lanrodec, St-Laurent, Trégonneau, Squiffiec, Goudelin, Moustéru et Bourbriac ; il s'agit essentiellement du bétail, des outils, des ustensiles de cuisine et d'une partie de la literie. Les grains, les meubles ont trouvé preneurs parmi les Guingampais. Mme Dépasse jeune (belle-fille du chirurgien) a acheté la maie pour 9,25 F.

S. TOULET.

² Potin : mélange de cuivres de qualité médiocre parfois associé à du plomb et de l'étain. On en faisait les chaufferettes. Lors des veillées, chaque femme apportant sa chaufferette ou «potine», on en a fait «potiner» : bavarder, commérer et «potin» : commérage.

³ Caffière (formé comme théière) désigne le pot où l'on fait le café. La «cafetière» était (féminin de cafetier) la femme qui tenait un café.

⁴) En 1785, Louis XVI lève l'interdiction pesant sur l'importation des faïences anglaises. Celles-ci proviennent d'usines fondées dans la seconde moitié du XVIII^e ; la fabrication industrielle utilisant une main-d'œuvre à bon marché donne des poteries abondantes et peu coûteuses qui concurrencent les produits français. Les assiettes d'Angleterre citées ici sont peut-être quelques-unes de ces faïence importées

⁵ Myriagrammes : du préfixe « myriagrammes myria », « 10 000 » grammes, égal à 10 kilogrammes